

Le béton fait sa loi : pollution, pression foncière, écosystèmes en péril

Eva Lacoste

Partout, de grands projets accélèrent l'extension des carrières de sable, composant essentiel du béton. Accaparement de terres agricoles, épuisement des réserves aquifères, désastre social et environnemental accompagnent « grands projets » et artificialisation des sols. Un danger pour la planète, contre lequel se mobilisent citoyens et collectifs.

Le port de Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine, connaissait une activité particulière le 29 juin, baptisée Grand Péril Express. A l'appel du mouvement Les Soulèvements de la terre¹, une centaine d'organisations et de collectifs, plus de quatre cents manifestants étaient présents sur cette plaque tournante de la fabrication du béton en Ile-de-France, qui relie la région parisienne à l'estuaire de la Seine et au port du Havre. Vêtus de combinaisons blanches, les militants étaient répartis sur quatre sites : une centrale à béton de la société Eglom, filiale du groupe irlandais CRH, un dépôt de sable et de granulats, une centrale à béton et un terminal cimentier appartenant au groupe LafargeHolcim².

Grand Paris : 59 centrales de béton

L'opération était destinée à attirer l'attention sur ce qu'il est convenu d'appeler le Grand Paris, transformation de l'agglomération parisienne en métropole mondiale du XXI^e siècle, initié par Nicolas Sarkozy en 2010, qui va générer 43 millions de tonnes de déblais... pour bétonner des centaines d'hectares de terres agricoles, des espaces de détente, des jardins, des potagers... Coût estimé : 42 milliards d'euros. Et pour ce mirifique montant en temps de crise, sans doute provisoire, trente-cinq nouveaux quartiers, des immeubles qui défient le ciel, comme autant de tours de Babel où règnent le bruit, la confusion, la dispersion, l'isolement. Présenté comme un projet d'intérêt public pour répondre à la demande de logements, le Grand Paris est déjà en marche avec la flambée des prix de l'immobilier et l'éloignement programmé

des plus modestes. Le clou, les soixante-huit nouvelles gares du Grand Paris Express, 200 km de lignes automatisées autour de Paris et de sa proche banlieue. A y regarder de près, certaines lignes serviront surtout à relier les futurs sites des Jeux olympiques 2024, les aéroports et les nouveaux quartiers de bureaux. C'est le moment d'évoquer La Fontaine qui aurait sans doute été inspiré. Le gouvernement a abandonné fin 2019 le projet contesté de centre commercial et de loisirs Europacity, il n'y aura pas en principe d'urbanisation dans cette zone agricole du Val-d'Oise. Se réjouir trop tôt serait toutefois mal venu... La future gare de Gonesse, dans le Val-d'Oise, prévue en pleine campagne à l'horizon 2028, ne répond en rien aux besoins des usagers. Sa vocation ne pouvant être la desserte des champs, c'est bien le premier pas d'une urbanisation qui s'annonce sur des terres agricoles fertiles. A Saclay (Essonne), la future ligne de métro 18 est elle aussi une menace pour l'activité agricole.

Du régional au national

Il n'y a pas moins de cinquante-neuf centrales à béton sur le territoire de la métropole du Grand Paris, la plupart localisées sur l'axe de la Seine où les longues barges à fond plat transportent le sable, composant essentiel du béton : premier maillon d'une chaîne dont l'extraction est à l'origine d'une catastrophe sociale et environnementale, sur laquelle la semaine de blocage des activités, lancée le 29 juin 2021 en Ile-de-France, entendait attirer l'attention.

Un peu plus tôt, le 19 juin annonçait un week-end de mobilisation à Saint-Colomban, avec les militants de La Tête dans le sable qui ont rallié le mouvement national des Soulèvements de la terre. Dans cette commune, située à 30 km au sud de Nantes (Loire-Atlantique), deux géants exploitent des carrières de sable depuis vingt ans : Lafarge, un des bénéficiaires du Grand Paris, sur 49 hectares, GSM, du groupe allemand Heidelberg, sur 65 hectares. A elles deux, ces entreprises, distantes l'une de l'autre de 2,5 kilomètres, ont extrait plus de 750 000 tonnes de sable par an, soit environ 10 millions de tonnes

à ce jour. Mais les carrières sont en fin de course, et elles cherchent à en ouvrir de nouvelles.

« Les exploitants creusent profondément, découvrent la nappe phréatique, ouverte à toutes les pollutions, qui forme des étendues d'eau à l'origine d'une évaporation constante »³, nous explique Jean-Claude Camus, un des coprésidents de l'association locale La Tête dans le sable⁴, qui surveille le niveau de la nappe et celui de onze puits appartenant à des particuliers. Pour la nappe, la baisse est de un mètre depuis 2001, et pour les puits qu'elle alimente, deux exemples sont révélateurs : depuis septembre 2017, le niveau d'eau d'un puits situé à 500 mètres de la carrière GSM a baissé de 1,20 mètre ; pour un autre, plus éloigné (2,5 km), la baisse atteint 8 cm. « En période de sécheresse, on manque d'eau... On peut être particulièrement inquiets à l'heure du changement climatique. » Au lieu-dit le Marais-Gâté, trois étangs se sont retrouvés à sec. Les arbres meurent alors qu'ils sont dans une zone humide, les fossés, qui avaient de l'eau été comme hiver, sont eux aussi à sec.

Le problème, quel problème ?

A un courrier adressé par Jean-Claude Camus, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire répondait le 18 août 2017 : « Une visite d'inspection de la sablière a été réalisée le 18 mai 2017. Elle a notamment porté sur la question des eaux souterraines, avec l'examen du suivi mensuel de la nappe de 1997 à 2013. Cet examen n'a pas fait l'objet de remarque particulière, l'évolution des niveaux d'eau dans les puits et les piézomètres étant liés principalement à la pluviométrie, avec ponctuellement un impact transitoire lié à l'extraction. » La Dreal ne voit pas où est le problème, pas plus que la préfecture de la Loire-Atlantique, dont le courrier du 2 novembre 2017 est de la même eau. Les extractions au plus près du Marais-Gâté reprendront en hiver, la société GSM s'est engagée à réaliser « deux puits de secours d'une profondeur de 8 mètres permettant de capter davantage de hauteur d'eau en cas de sécheresse ». Ingénieurs et hauts



© DR

fonctionnaires seraient-ils désormais voués à prescrire des cautères sur des jambes de bois ?

Les maraîchers industriels se développent près des carrières de sable, essentiellement pour éviter le coût du transport. Il y a déjà 400 hectares de serres maraîchères sur la commune de Saint-Colomban, et le chiffre grandit chaque année. Il suffit d'implanter une couche de sable pour avoir du rendement, et c'est la voie ouverte à la culture hors sol, avec traitements phytosanitaires vigoureux et désintérêt marqué pour la biodiversité. Alors que le prix de l'hectare est entre 1 700 et 2 000 euros, les maraîchers en proposent jusqu'à 12 000 euros pour construire leurs serres... et LafargeHolcim beaucoup plus, GSM privilégiant la location. « *Les jeunes agriculteurs ne peuvent pas s'installer dans ces conditions et le maintien des exploitations actuelles devient très difficile, Saint-Colomban en a eu jusqu'à trente-cinq, il n'en reste que cinq* » poursuit

Jean-Claude Camus. *Un changement radical de notre territoire est en train de s'opérer sous nos yeux, plus particulièrement dans le Pays de Retz⁵ (prononcer « ré »), au sud-ouest du département.* »

Des élus très tentés...

Les industriels accentuent la pression et entendent bien passer en force. Pourtant, les terres convoitées par GSM et Lafarge ont été classées en 2013 en Espaces agricoles pérennes par le Scot⁶ du Pays de Retz, schéma de cohérence territoriale et sont garanties à l'agriculture pour vingt ans. La volonté est de ne pas urbaniser pendant vingt ans et de ne pas changer la vocation agricole des terrains. En théorie, jusqu'en 2033, aucune extension des carrières n'est possible. Le plan local d'urbanisme de Saint-Colomban ne permet pas davantage des extensions. Pour permettre l'exploitation de nouvelles carrières, il faut une décision des élus. « *Il y a vingt ans les carrières avaient été acceptées à une*

voix près, à l'issue d'un débat très chaud, aujourd'hui leur position n'est pas claire, les élus ne disent pas ce qu'ils veulent, alors que la commune et la communauté de communes ont toutes les cartes en mains, commente à notre intention Sylvain Jallot, cofondateur de La Tête dans le sable. On peut aussi faire référence au Schéma régional des carrières, confié au préfet qui peut obliger des communes à inscrire des zonages de carrières dans leurs documents d'urbanisme. Saint-Colomban n'est pas cité dans ce document. »

A quelque 200 km de la Loire-Atlantique, un peu plus à l'est, l'Indre-et-Loire et son petit village de La Celle-Saint-Avant, 17,8 km², moins de 1 500 habitants. Déjà implanté sur la commune, GSM souhaite ouvrir un nouveau site d'extraction de sable de 25 hectares. Pour une durée de vingt-cinq ans et une production de 90 000 tonnes par an. GSM semble avoir bien tiré son épingle du jeu... Une première enquête publique (15 février-17 mars 2021) faisant suite à la demande de l'entreprise, se concluait par un avis favorable du commissaire-enquêteur. « *Une fois remis le rapport du commissaire-enquêteur, le 15 avril, plusieurs documents ont disparu rapidement du site de la préfecture de Tours : les études d'impacts, l'avis de l'autorité environnementale, l'étude hydro-géologique, nous précise Jean-Claude Mercier, fondateur du collectif citoyen Graine de Celle-Saint-Avant 37. La seconde enquête publique (21 juin-21 juillet 2021) était ouverte par le maire de La Celle-Saint-Avant en vue d'une modification du plan local d'urbanisme, résultat le 21 août... Ces enquêtes ne sont pas contraignantes, en cas d'avis défavorable, le préfet peut passer outre. Si une enquête publique pouvait remettre en question un projet, il y a longtemps qu'il n'y en aurait plus.* »

La zone de la future carrière devait devenir une des trames vertes du territoire, avec plantations d'arbres et sentiers de randonnées, dans des espaces où coexistent des espèces animales et végétales protégées, si on s'en tient au projet d'aménagement développement durable contenu dans le plan local d'urbanisme de la commune. Il semblerait que ce ne soit plus la priorité, même si le projet de nouvelle carrière prévoit l'ouverture d'un plan d'eau issu de la nappe phréatique, de plus de 10 hectares... qui entraînera l'évaporation de 31 mètres

suite page 18

cubes d'eau par jour. GSM peut demander une dérogation, via l'article L.411-2 du Code de l'environnement, avec, sans doute, quelques atouts dans sa manche.

Un regard sur le monde

Des actions contre les industries polluantes et les grands travaux inutiles qui plombent le territoire national se développent depuis mars 2021, à Besançon pour défendre des terres maraîchères menacées par un projet « d'écoquartier », à Rennes où le stade Rennais veut s'étendre sur l'espace naturel de la Prévalaye, en Haute-Loire contre la déviation de la RN88 (la route Wauquiez) qui va avaler 140 hectares, dont une majorité de terres agricoles et naturelles... L'artificialisation des sols joue un rôle majeur dans la disparition des espèces, dans les catastrophes sanitaires ou les inondations meurtrières. On continue pourtant à bétonner à tout-va, on exploite les ressources jusqu'à l'épuisement, on contourne les réglementations foncières et environnementales. Et ce n'est pas la construction qui va favoriser la neutralité carbone en 2050. Deux exemples en particulier doivent nous interpeller. Il faut 30 000 tonnes de sable par kilomètre d'autoroute, 12 millions de tonnes pour construire une centrale nucléaire. Et comme la demande est forte, on exporte cette deuxième ressource naturelle la plus exploitée au monde après l'eau, sans se préoccuper des conséquences. A

Dubaï⁷ pour la construction de ses îles artificielles, à Singapour qui s'agrandit sur la mer et sous toutes les latitudes... Beaucoup d'argent circule dans le secteur du BTP et beaucoup en tirent profit. Après les carrières, la ressource en sable se situe essentiellement au fond des océans. Les écosystèmes marins se trouvent altérés et c'est toute la chaîne alimentaire qui est perturbée. La seconde conséquence est l'érosion accélérée des côtes et le recul des plages⁸, qui s'ajoutent aux effets du réchauffement climatique et de la montée des eaux⁹. Toutes ces questions sont étrangères aux géants du BTP. Qu'on se souvienne des rejets de Lafarge dans la Seine en 2020, depuis sa centrale de béton à Bercy. Cette même année, une filiale de Vinci, Dodin Campenon Bernard, était condamnée pour le même délit. Lorsque GSM et LafargeHolcim¹⁰ entendent ouvrir de nouvelles carrières au mépris de l'environnement, c'est en toute impunité et avec le même cynisme, et ce sera, selon leurs dires, à partir de 2022 (après les présidentielles d'avril ?). Ceux qui s'engagent, manifestent, organisent des rencontres, à Saint-Colomban, La Celle-Saint-Avant et ailleurs, ont un regard sur le monde et comptent sur leur force de persuasion. Seront-ils entendus ? □

1. <https://lessoulevementsdelaterre.org>

2. L'entreprise française Lafarge a fusionné en 2015 avec le groupe suisse Holcim.

3. Les étendues d'eau à ciel ouvert représentent une évaporation de près de un mètre par an, soit plus que la pluviométrie. Sur un plan d'eau de 50 hectares, l'évaporation représente un demi-million de mètres cubes chaque année.

4. La Tête dans le sable : association locale créée en juillet 2020 à partir d'un comité citoyen 700 adhérents. <http://latetedanslesable.fr>

5. Le Pays de Retz, anciennement pays de Rais, Rays, Raiz, 44 communes dont Saint-Colomban, est situé au sud-ouest du département de la Loire-Atlantique (région Pays de la Loire). Il fait partie de la Bretagne historique et a été l'un des principaux fiefs de Gilles de Rais, compagnon de Jeanne d'Arc, dont on a retenu les crimes.

6. Scot : Projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire. Document d'urbanisme et de planification à long terme (environ vingt ans), il est destiné à déterminer, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, l'ensemble des politiques sectorielles, en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

7. On pourrait penser au sable du désert, mais il n'est pas adapté à la construction. Sculptés par le vent, ses grains sont trop fins, trop lisses et réguliers. Il ne peut s'agréger de manière efficace.

8. De nombreux cas d'extraction illégale sur les plages sont recensés dans le monde, en particulier au Maroc et en Inde.

9. A Miami, le recul des plages est un phénomène majeur, alors que son activité principale est le tourisme. Pas moins de 9 plages sur 10 sont en voie de disparition. En Indonésie, 25 îles ont déjà disparu sous l'effet des extractions massives de sable.

10. Pour rappel, LafargeHolcim est accusée d'avoir financé des groupes terroristes en Syrie afin de maintenir l'activité d'une de ses cimenteries dans le pays. La cour d'appel de Paris avait annulé en 2019 la mise en examen du groupe pour complicité de crime contre l'humanité. Saisie par d'anciens salariés syriens constitués parties civiles, la Cour de cassation vient de reporter en septembre 2021 sa décision sur la possible mise en examen du cimentier (l'arrêt devait être rendu le 15 juillet 2021). L'Etat français, qui avait connaissance d'un accord financier entre Lafarge et Daech dès l'été 2014 (grâce au dévoilement d'une note interne de la DGSE-Direction générale de la sécurité extérieure), fait la sourde oreille, malgré les affaires de pollution des eaux et de troubles à la santé publique.

